



**TERRANAE P/C D'UNION INVESTMENT REAL ESTATE - Gestionnaire du Centre Commercial Saint Martial - 39 bis, avenue Garibaldi – BP 10730 - 87030 LIMOGES CEDEX 1**

---

## **SAINT MARTIAL – LIMOGES**

**REGLEMENT JEU CONCOURS - « CHASSE AU TRÉSOR »**

**SANS OBLIGATION D'ACHAT – Le samedi 13 mars 2021 de 9h à 18h**

### **ARTICLE 1 - OBJET**

Terranae pour le compte D'UNION INVESTMENT REAL ESTATE GMBH, gestionnaire du Centre Commercial SAINT MARTIAL - 39 bis, avenue Garibaldi – 87000 LIMOGES, organise le samedi 13 mars 2021 de 9h à 18h un jeu concours sous forme de chasse au trésor dans le Centre Commercial.

### **ARTICLE 2 – ORGANISATION**

Terranae pour le compte D'UNION INVESTMENT REAL ESTATE GMBH, gestionnaire du Centre Commercial SAINT MARTIAL - 39 bis, avenue Garibaldi – 87000 LIMOGES, organise le samedi 13 mars 2021 de 9h à 18h un jeu concours sans obligation d'achat sous forme de chasse au trésor dans le Centre Commercial pour tenter de remporter 1500€ de chèques cadeaux (répartis sous la forme de 30 dotations de 50€), intitulé « Chasse au trésor ».

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique disposant d'un accès à internet et résidant en France à l'exception du personnel de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

En cas de gain par un participant mineur (mais obligatoirement âgé de plus de 13 ans), celui-ci ne pourra retirer son gain que contre remise du formulaire présent en annexe dûment rempli. Il devra également être accompagné par son représentant légal le jour de la remise du lot qui lui sera communiqué lors de l'annonce du tirage au sort.

L'entité mandatée se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure de remplir ces deux conditions.

La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements en vigueur en France. Toute contravention au présent règlement ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait le Centre Commercial Saint Martial à annuler la participation au jeu ainsi qu'à tout jeu et/ou concours que le Centre Commercial Saint Martial pourrait organiser à l'avenir.

#### **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Ce jeu se déroule dans le Centre Commercial à la date et horaires indiqués dans l'article 1.

##### **La mécanique du jeu :**

Trois gourdes vertes logotées Saint Martial seront dissimulés dans trois vitrines de boutiques du Centre Commercial.

##### **Pour participer, le joueur doit :**

1. Retrouver l'une des 6 gourdes vertes Saint Martial cachées dans les vitrines des boutiques du Centre.
2. Prendre en photo la gourde dans la vitrine et la partager sur son compte Instagram en mentionnant le Centre avec le hashtag #saintmartialnewco. Les participants devront avoir un compte en public afin de pouvoir jouer.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même compte Instagram pendant toute la période du jeu.

30 personnes seront tirées au sort parmi les participations à partir du lundi 15 mars 2021. Les gagnants seront ensuite informés par téléphone et par mail des conditions et dates de remise de lot.

Si le gagnant n'est pas disponible pour la remise de son prix, aux dates et horaires convenus, celui-ci sera remis en jeu et l'organisateur procédera à un nouveau tirage au sort dans les mêmes conditions que citées précédemment, jusqu'à ce qu'un gagnant soit dans la capacité de venir recevoir son lot.

#### **ARTICLE 5 – DONNÉES PERSONNELLES**

Les données personnelles collectées sont traitées par le Centre Commercial Saint Martial, en tant que responsable de traitement, aux fins de la participation au jeu décrit dans le présent règlement, de l'élaboration de statistiques commerciales, d'utilisations dans des communications promotionnelles liées au présent jeu (uniquement lorsque le participant a gagné) et afin de proposer des offres commerciales susceptibles de l'intéresser.

La notion de « Données Personnelles » désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou qui va être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Quel que soit le support de la collecte, le caractère obligatoire des réponses est indiqué dans les formulaires. Si le participant ne souhaite pas fournir de tels renseignements, sa demande ne pourra pas être traitée. Les autres

informations destinées à mieux le connaître sont, par conséquent, facultatives. Le participant est libre de ne pas les renseigner.

Les données personnelles sont exclusivement destinées au Centre Commercial Saint Martial, les sociétés de son groupe, les membres de son réseau commercial et ses sous-traitants pour le traitement de tout ou partie des Données Personnelles, dans la limite nécessaire à l'accomplissement de leurs prestations. Les Données Personnelles peuvent le cas échéant être transférées en dehors de l'Union européenne étant précisé que ce transfert est effectué selon les mesures de garanties prévues par la loi Informatique et libertés.

À tout moment, conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 Janvier 1978, le participant garde la possibilité de s'opposer sans frais à la prospection commerciale, en cliquant sur le lien de désabonnement figurant dans chaque email ou en envoyant un courrier au Centre Commercial Saint Martial 39 bis, avenue Garibaldi – BP 10730 - 87030 LIMOGES CEDEX 1.

Le participant dispose, sur simple justification de son identité, d'un droit d'accès à ses Données Personnelles, ainsi que celui de demande à ce que soit rectifiées, mises à jour ou supprimées les données inexactes, incomplètes ou périmées, le concernant, et celui de s'opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement.

Le participant a également la possibilité de définir des directives soit générales soit particulières à l'égard de certains traitements, pour la conservation, l'effacement et la communication de vos données personnelles en cas de décès. Il peut modifier ou supprimer ces directives à tout moment. Les directives particulières peuvent être enregistrées auprès du responsable du traitement. Les directives générales peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL.

Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Centre Commercial Saint Martial 39 bis, avenue Garibaldi – BP 10730 - 87030 LIMOGES CEDEX 1. Le participant dispose du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition BLOCTEL, gérée par la société Opposetel, afin de ne pas faire l'objet de sollicitations commerciales par téléphone.

Le Centre Commercial Saint Martial conservera ces Données Personnelles dans un environnement sécurisé pendant la durée nécessaire pour gérer la participation au jeu et l'attribution des dotations, pendant une durée de deux ans à compter de la collecte des données personnelles concernés pour leur utilisation à des fins promotionnelles, pour contacter le participant à des fins de prospection et, le cas échéant, pendant la durée de conservation prévue par la législation applicable.

#### **ARTICLE 6 - UN SEUL GAGNANT PAR FOYER**

L'organisateur ou son représentant se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter toute participation abusive. Il est précisé qu'une seule participation par foyer est autorisée.

## **ARTICLE 7 – DOTATIONS**

### **La dotation mise en jeu est la suivante :**

La dotation globale comprend 1500€ de chèques cadeaux Saint Martial, répartis sous la forme de 30 dotations de 50€ (sous la forme de 5 chèques cadeaux d'une valeur unitaire faciale de 10€ TTC) chacune.

L'Organisateur se réserve le droit, pendant la durée de l'animation, d'augmenter ou de réduire le montant de ses dotations sans préavis.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots par des lots d'une valeur unitaire équivalente, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de mise à disposition des lots ou en cas d'impossibilité pour les gagnants de bénéficier des lots pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudice de toute nature pouvant survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

## **ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR**

L'organisateur prendra toutes les mesures nécessaires afin de respecter le règlement mais ne pourra être tenu responsable si la présente animation devait être modifiée, écourtée, reportée ou annulée, pour quelque raison que ce soit. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

## **ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION**

Le présent règlement est soumis à la loi française et européenne, dans la mesure où cette loi ne prive pas les participants de la protection qui leur est accordée par la législation d'ordre public de leurs pays, par exemples les lois protégeant les droits des consommateurs.

Si tout ou partie de ce règlement est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer. Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Le présent Jeu et l'ensemble des éléments le composant sont la propriété du Centre Commercial Saint Martial, sans égard au fait que lesdits éléments puissent ou non être protégés en l'état actuel de la législation par un droit d'auteur ou de toute autre manière. Dès lors, toute reproduction et/ou représentation et/ou diffusion, en tout ou partie, sur tout support électronique ou non, présent ou futur, sont interdites, sauf autorisation expresse et préalable du Centre Commercial Saint Martial. Tout personne contrevenant à cette interdiction, engage sa responsabilité pénale et civile et peut être poursuivie notamment sur le fondement de la contrefaçon.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'Organisateur dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Centre Commercial Saint Martial 39 bis, avenue Garibaldi – BP 10730 - 87030 LIMOGES CEDEX 1. Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

#### **ARTICLE 10 – CAS DE FORCE MAJEURE – RESERVE DE PROLONGATION**

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant l'animation. Ils seront considérés comme des annexes / avenants au présent règlement.

#### **ARTICLE 11 – OBLIGATIONS LEGALES**

Le règlement de ce jeu est consultable sur le site [www.saint-martial.com](http://www.saint-martial.com)

#### **ARTICLE 12 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation sous réserve du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Fait à Limoges, le 10 mars 2021.  
La Direction du Centre commercial, Mathilde Delpeyrou  
Société Terranae

**ANNEXES**

## 1/ Extrait de règlement :

Jeu concours sans obligation d'achat organisé le samedi 13 mars 2021 de 9h à 18h par Terranae pour le compte D'UNION INVESTMENT REAL ESTATE GMBH, gestionnaire du Centre Commercial SAINT MARTIAL - 39 bis, avenue Garibaldi – 87000 LIMOGES ; intitulé « Chasse au trésor » consistant à retrouver l'une des 6 gourdes vertes Saint Martial cachées dans les vitrines des boutiques du Centre Commercial, de les prendre en photo et les repartager sur son compte Instagram public avec le hasthag #saintmartialnewco pour tenter de remporter 1500€ de chèques cadeaux Saint Martial (répartis sous la forme de 30 dotations de 50€ d'achat). Une seule participation par compte Instagram. Jeu sans obligation d'achat. Le règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande.



## ANNEXE 1 – FORMULAIRE D’AUTORISATION PARENTALE

---

Pour une participation au jeu concours intitulé « Chasse au trésor »

Je soussigné(e) :

Nom .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Père/Mère /tuteur de : .....

Autorise mon fils/ma fille (Prénom et Nom de l'enfant) : .....

Né(e) le : ...../...../.....

à participer au jeu concours Chasse au trésor qui se déroule le samedi 13 mars 2021 de 9h à 18h dans le Centre Commercial.

J'atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement dudit concours téléchargeable à l'adresse <https://saint-martial.com/blog/chasse-au-tresor>

J'autorise le Centre Commercial Saint Martial à exploiter et diffuser les photographies et vidéos qui seront fait lors de la remise des lots sur tous les supports officiels du Centre Commercial Saint Martial, à savoir :

- Le site internet [www.saint-martial.com](http://www.saint-martial.com)
- La page Facebook Centre Commercial Saint Martial
- Le compte Instagram @ccsaintmartial

En acceptant le règlement et en signant la présente autorisation, je reconnais et accepte expressément la participation de mon enfant au jeu concours.

Fait à .....

Le .....

Signature

*Toute remise de dotation au profit d'un participant mineur est conditionnée à la présentation de cette autorisation dument remplie et à la présence du représentant légal de l'enfant lors de la remise des lots.*